Commune de La Léchère

DECLARATION PREALABLE D'UNE VENTE AU DEBALLAGE

(articles L.310-2, L.310-5, R.310-8, R.310-9 et R.310-19 du code de commerce et articles R.321-1 et R.321-9 du code pénal)

1 - Déclarant

Nom, prénoms ou, pour les personnes morales, dénomination sociale :
Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) :
N°SIRET :
Adresse : N°Voie :
Complément d'adresse :
Code postal : Localité :
Téléphone (fixe ou portable) :
2 – Caractéristiques de la vente au déballage Adresse détaillée du lieu de la vente :
Marchandises vendues : □ neuves □ occasion
Nature des marchandises vendues :
Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R. 310-8 du code du commerce) :
Date et heure de début de la vente :

Date	et heure de fin de	e la vente :						
3 –	Engagement	du déc						
qui y	soussigné(e), sont contenus e 0-8 et R.310-9 du	t m'engag	e à re	specte	,	certifie exacts		ignements
Date	:		Signature					
pass Par a méco	e fausse déclarati ible des peines d ailleurs, le fait de p onnaissance de c ode de commerce	'amende e procéder a ette déclar	t d'em a une v	prison ente a	nement prév au déballage	rues à l'article 4 sans la déclar	141-1 du c ation préal	ode pénal. able ou en
	<u>e à joindre</u> : tocopie de la pièc	ce d'identit	é du d	éclara	nt			
<u>4 – </u>	Cadre réserv	é à l'ad	minis	strati	<u>on</u>			
Date	d'arrivée :							
N° d'	enregistrement:.							
	commandé avec o mise contre récép		d'avis d	de réc	eption			
Obse	ervations :							